

Dimanche

10

Mai
2020

Les infos en ligne du SNUipp 63



Reprise du 11 mai

Outil d'évaluation du protocole sanitaire

Le SNUipp-FSU 63 vous propose un document d'analyse pour la mise en place du protocole sanitaire national dans le cadre d'un retour progressif dans les écoles. Il doit permettre :

- d'identifier les obstacles rencontrés et les solutions à rechercher lorsque cela est possible;
- de réfléchir aux questions à se poser très concrètement en fonction des locaux mais aussi des moyens dont l'école dispose;
- de lister les besoins nécessaires dont il faudra faire part à l'IEN avec copie à la collectivité territoriale.

Les **solutions envisagées** doivent permettre de rendre possible les conditions sanitaires et organisationnelles nécessaires à la protection de chacun contre la pandémie. Toutes les cases ne sont pas obligatoirement à remplir.

Ce document pourra permettre de demander plus de temps à l'IEN pour évaluer les capacités d'accueil, par exemple par manque de garantie sur les conditions sanitaires offertes par la municipalité, ou pour ce même motif de l'informer que l'école n'est pas en mesure d'ouvrir car les conditions ne sont pas conformes au protocole exigé. Dans ce cas,

- adresser aux autorités de tutelle [la motion complétée en conseil des maîtres](#) ;
- alerter le CHSCT, avec copie aux représentant-es des personnels du SNUipp-FSU ;
- à défaut de le réunir, informer les membres du conseil d'école ;

Cette analyse doit s'inscrire dans un temps plus long que la journée de prérentrée du 11 mai pour permettre la réorganisation des locaux mais également de faire du lien avec les collectivités territoriales et les familles. L'ouverture de l'école est chaque jour conditionnée à l'application des conditions sanitaires.

Les **besoins** peuvent être exprimés en termes de matériels nécessaires (par ex. : savon, chaises individuelles en maternelle, flèches à fixer au sol...) mais également de personnels supplémentaires.

La dernière colonne doit indiquer si ce qui est mis en place est suffisant pour garantir la sécurité de chacun.

Si le risque subsiste ou si l'employeur n'a pas répondu à l'alerte, les équipes peuvent estimer qu'il est nécessaire de ne pas être confrontées à une situation de travail qui les expose à un danger grave et imminent. Dans ce cas, les personnels peuvent exercer leur droit de retrait.

Organisation des locaux

En amont de l'arrivée des élèves et pour chacun des espaces de l'école, il est nécessaire de prévoir :

- le nettoyage / désinfection, en lien avec les collectivités territoriales ;
- la disposition du mobilier ;
- la liste des locaux utilisables / non utilisables
- un affichage clair
- un planning d'utilisation
- les consignes de ventilation et d'aération des locaux
- l'organisation (avec la mairie) pour le nettoyage et la désinfection des locaux et du mobilier

L'entretien des locaux et du matériel (surfaces contact) revêtent une importance particulière pour éviter la diffusion du virus. Cela nécessite une réflexion sur les conditions de nettoyage, de désinfection du matériel utilisé et d'aération des locaux. Cela demande un travail conjoint avec les collectivités et une coordination avec les personnels intervenant dans les écoles.

Pour le SNUipp-FSU, les locaux et le matériel scolaire doivent être désinfectés avant chaque demi-journée, et plus si besoin. De même, du savon, du gel hydro-alcoolique, des serviettes et des mouchoirs jetables doivent être mis à disposition de toutes les écoles.

	Obstacles identifiés Solutions à mettre en œuvre	Besoins matériels	Réalisable oui / non
<p>Espaces d'accueil</p> <p>Organisation retenue pour l'entrée et la sortie des élèves Emplacement du gel hydro alcoolique Planning de service d'accueil</p>			
<p>Espaces individuels ou collectifs de travail fermés (bureaux, classes, salles polyvalentes, BCD, etc.)</p> <p>Lister les espaces qui seront utilisés Prévoir la signalisation des espaces interdits Organiser physiquement les locaux pour respecter les 4m² par personne Évaluer le nombre de personnes pouvant être accueillis dans chaque lieu et affichage de la capacité d'accueil autorisée Afficher le planning d'utilisation des salles Faire un point sur les besoins et la fourniture des matériels de protection (gel hydro alcoolique, gants et masques, savon et essuie-mains jetables, thermomètres) en quantité suffisante pour les personnels et pour les élèves</p>			

<p>Espaces sanitaires</p> <p>Vérifier les dispositifs hygiéniques (savon, serviette papier...) Affichage du nombre de personnes maximum autorisées en même temps Condamner les urinoirs ou cuvettes pour respecter la distanciation physique Afficher le planning d'utilisation et de surveillance</p>			
<p>Espaces de restauration</p> <p>Etre informé de l'organisation et des horaires par la collectivité territoriale</p>			

Accueil des élèves

L'arrivée des élèves s'anticipe sur plusieurs points :

- définir le calendrier d'accueil
- communiquer avec les familles (connaître le nombre d'élèves à accueillir, informer des jours d'accueil pour chacun et de l'organisation retenue par l'équipe de l'école)
- veiller au respect des règles sanitaires
- prévoir la formation aux gestes barrière et au nouveau fonctionnement de l'école pour les élèves

Pour le SNUipp-FSU, il s'agit aussi de limiter drastiquement le nombre d'élèves accueillis dans l'école en respectant la norme arrêtée : 4m² par personne. La taille de l'école, des classes, couloirs..., comme le nombre de sanitaires existants conditionnent le nombre maximum d'élèves accueillis. C'est à l'école de déterminer le nombre d'élèves à accueillir.

	<p>Obstacles identifiés Solutions à mettre en œuvre</p>	<p>Besoins matériels</p>	<p>Réalisable oui / non</p>
<p>Définir la date de réouverture en fonction des actions à réaliser</p> <p>Réorganisation du mobilier, contact avec les familles ; Organisation des groupes ; Affichages nécessaires ; Réception et vérification du matériel sanitaire en nombre suffisant...</p>			

<p>Communication avec les familles Prévoir un courrier type pour les informer de l'organisation retenue par l'école pour leur enfant Enoncer / rappeler les consignes (prendre la température tous les matins ; respecter le planning arrêté par l'école ; respecter les consignes en cas de signes de la maladie)</p>			
<p>Information et formation des élèves Prévoir pour chaque groupe accueilli, le temps de l'information concernant le fonctionnement de l'école et les règles sanitaires (voir kit du ministère).</p>			
<p>Elèves en situations de handicap Définir des consignes spécifiques pour l'accompagnement des élèves en situations de handicap et évaluer leur faisabilité avec les AESH.</p>			

Circulation

Le principe d'une distanciation minimale d'un mètre entre chaque personne pour éviter le contact direct et une contamination respiratoire et/ou par aspersion de gouttelettes doit être appliquée à tout moment. Cela suppose de réfléchir à tous les contextes dans l'école où cette distanciation physique doit être mise en œuvre : dans les différents espaces mais aussi dans les différents déplacements (couloirs, cour de récréation, arrivée et sortie de l'école...).

	Obstacles identifiés Solutions à mettre en œuvre	Besoins matériels	Réalisable oui / non
<p>Dans l'ensemble de l'école Etablir le sens de circulation et le matérialiser pour chacun des espaces utilisés afin d'éviter les croisements</p>			

<p>Abords de l'école et circulation des personnes Anticiper les flux de personnes et de véhicules pour respecter les mesures de distanciation (différencie par exemple les entrées et sorties de chaque lieu si possible...).</p>			
<p>Définir les horaires et la régulation des flux Horaires d'entrées et de sorties Récréations Utilisation de salles spécifiques ...</p>			

Récréation

Les récréations doivent être organisées en fonction du nombre d'élèves et de l'espace disponible. Il est nécessaire d'en planifier les horaires pour chacun des groupes (prévoir un affichage également). La surveillance de la récréation sera sensible ; il s'agira de faire respecter au mieux les gestes barrières. On pourra également prévoir des jeux ou du matériel qu'il sera possible de laisser à disposition des élèves (jeux individuels et désinfection entre chaque enfant).

	<p>Obstacles identifiés Solutions à mettre en œuvre</p>	<p>Besoins matériels</p>	<p>Réalisable oui / non</p>
<p>Planning pour chacune des classes Organiser et afficher la rotation</p>			
<p>Prévoir la surveillance Afficher le planning</p>			
<p>Port du masque pour les adultes</p>			
<p>Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieur par balisage ou prévoir désinfection</p>			

Prévoir lavage des mains avant et après la récréation			
--	--	--	--

Restauration scolaire

L'organisation de la demi-pension est sous la responsabilité de la collectivité territoriale. Cela comprend :

- le lavage des mains avant et après le repas ;
- l'organisation du mobilier pour respecter la distanciation physique ;
- les masques pour les adultes ;
- le nettoyage et désinfection entre chaque utilisateur...

Si la salle de restauration est inutilisable, il est prévu que les élèves puissent prendre leur repas en classe. Quelques conditions toutefois s'imposent.

	Obstacles identifiés Solutions à mettre en œuvre	Besoins matériels	Réalisable oui / non
Salle de restauration Voir les dispositions prises avec la collectivité territoriale			
Repas pris dans la salle de classe Stockage des repas des élèves Personnel territorial affecté à cette tâche Gestion de la boisson Gestion des déchets Gestion du nettoyage / désinfection après les repas Remise en place du matériel Passage aux sanitaires, lavage des mains			

L'enseignement

Certaines activités vont être plus difficiles que d'autres à mettre en œuvre dans le respect des gestes barrières. Il est important d'anticiper afin de prévoir le matériel et l'organisation nécessaires.

	Obstacles identifiés Solutions à mettre en œuvre	Besoins matériels	Réalisable oui / non
Prévoir planning de l'utilisation de salles ou de sites spécifiques en fonction de la taille de la salle, de l'aménagement possible et du groupe d'élèves accueilli ...			
Le matériel nécessaire Prévoir du matériel individuel (personnel ou pas) ; Prévoir de neutraliser ce qui ne peut être utilisé (par ex : matériel difficilement nettoyable) ; Prévoir la désinfection du matériel utilisé.			

Personnels

La responsabilité de l'employeur est engagée ici quant au risque de contamination. Le stock de matériel sanitaire (masques, gel et lingettes) devra être vérifié régulièrement. La désinfection de son matériel doit être quotidienne. Il faut envisager que sur la période à venir d'autres personnels peuvent être amenés à travailler à l'école, leur information doit être anticipée (le ministère s'est engagé à envoyer des documents dans cet objectif).

Le port d'un masque « grand public », anti-projection, est rendu obligatoire pour tous les personnels intervenant à l'école et en contact direct avec les élèves. L'Éducation nationale doit fournir à ses personnels deux masques par jour. Les personnels employés par les collectivités doivent également être équipés par leur employeur. Les masques ne sont obligatoires pour les élèves qu'à compter du collège. Ils peuvent néanmoins être portés par les élèves à l'école primaire, mais restent prohibés à l'école maternelle.

Par ailleurs, tel que le plan de reprise a été annoncé, les enseignant-es seront amenés à travailler selon des modalités différentes en fonction de leur situation (en présentiel, à distance...), tout comme les personnels vulnérables ou vivant avec quelqu'un de vulnérable pourront bénéficier d'autorisations spéciales d'absence ou de congés maladie s'ils ne peuvent assurer l'enseignement à distance. Cela suppose d'avoir une vue d'ensemble pour assurer le service. La situation exceptionnelle de reprise peut également nécessiter la demande de personnels supplémentaires pour renforcer les effectifs.

Pour le SNUipp-FSU, les masques doivent être mis à disposition des personnels en quantité suffisante dès le 11 mai. Les personnels dit « fragiles » et/ou à risques, pour eux-mêmes ou pour leur entourage familial, ne pourront être présent-es dans les écoles, qu'ils soient enseignants ou non, comme les AESH. Le nombre de personnels présents dans les écoles fluctuera donc et devra être anticipé pour organiser l'accueil des élèves.

	Obstacles identifiés Solutions à mettre en œuvre	Besoins matériels	Réalisable oui / non
<p>Assurer la continuité du service Liste des enseignant-es disponibles (hors ASA et congé maladie). C'est à l'ÉEN de se rapprocher des enseignant.es afin d'établir cette liste qu'il/elle communiquera à chaque directeur-trice.</p>			
<p>Formation aux gestes barrière et à l'utilisation des masques</p>			
<p>Diffuser toutes les informations relatives à l'organisation du service et aux mesures prises ou à prendre</p>			
<p>Prévoir le matériel sanitaire en nombre suffisant pour éviter toute rupture de stock</p>			
<p>Prévention Chaque enseignant-e doit prendre sa température avant de venir à l'école et rester chez lui-elle en cas de fièvre</p>			
<p>Afficher la liste et les coordonnées des personnels ressource à afficher à l'attention des personnels de l'école Médecin et infirmière scolaires Service de médecine de prévention Membres du CHSCT Assistant-e de prévention</p>			

Cas suspect/avéré

Le ministère a prévu un protocole en cas de suspicion de contamination d'un élève ou d'un adulte de l'école : isolement de la personne dans une pièce dédiée jusqu'à la prise en charge par les parents ou la médecine scolaire. Ce sont les autorités sanitaires locales qui prennent la décision d'un test généralisé ou encore de la fermeture de la classe ou de l'école.

Les parents d'élèves sont engagés à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de symptômes évoquant un Covid chez l'élève ou dans la famille. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant de partir à l'école et à ne pas les mettre à l'école en cas de fièvre (37,8°C). Il en va de même pour les adultes de l'école. Néanmoins des symptômes peuvent se développer pendant la journée, ce qui doit amener à anticiper cette situation.

	Obstacles identifiés Solutions à mettre en œuvre	Besoins matériels	Réalisable oui / non
<p>Identifier un espace dédié pour isoler l'enfant ou l'adulte Prévoir l'affichage Prévoir la surveillance de l'enfant développant des symptômes</p>			
<p>Organiser l'espace dédié Disposer de masques de protection pour les adultes et les élèves, du gel hydro alcoolique, lingettes virucides) Prévoir la prise de température des élèves à l'aide d'un thermomètre sans contact</p>			
<p>Être en mesure de donner l'alerte Avoir à disposition les numéros de téléphone à contacter en urgence (familles, IEN et santé scolaire)</p>			



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr